

DÉPARTEMENT de LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE de POUILLÉ-LES-COTEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 9 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le neuf décembre, à vingt heures, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Laurent MERCIER, Maire.

Étaient présents : Bruno Boisdeaufray, Jean-François Orhon, Nadia Knoepffler, Loïc Sebileau, Bernard Pellerin, Sylvie Guillet, Sylvie Godefroy, Anthony Lambert, Denis Blain, Daniel Raguin, Maria Carvalho, Anthony Genty, Philippe Lheriau

Était absent et excusé Joseph Dubourg

Secrétaire de séance : Philippe Lheriau

Convocation du 2 décembre 2019

Conformément à l'article L 127-17 du Code des Communes, extrait du procès-verbal de la présente, a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Objet : RD923 – aménagement entre le houx et Saint-Anne

DCM2019-35NT aménagement RD923 houx Sainte -Anne.....8.4.4 aménagement territoire

L'aménagement de la RD923 entre Sainte-Anne et le houx a fait l'objet d'une concertation– plusieurs scénarii avaient été proposés, l'avis des habitants a été recueilli.

Un projet adapté a ensuite été présenté et les conseils municipaux de Pouillé-les-Coteaux et Mésanger sont appelés à donner leur avis avant l'approbation par l'assemblée départementale.

Le Conseil Municipal de Mésanger a validé le projet le 4 juillet 2019.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet (courrier, plans).

Le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement de la RD923 entre le houx et Sainte-Anne.

pour extrait conforme au registre
A Pouillé-les-Coteaux, le 16 décembre 2019
Le maire, Laurent MERCIER

